

APPENDICE III

L'ADMISSION
PARMI
LES CANDIDATS
AU SACREMENT
DE L'ORDRE

PRÉLIMINAIRES

- 1 Le rite de l'admission est destiné à des aspirants dont l'intention, soutenue par les dispositions nécessaires, est clairement parvenue à une maturité suffisante.
- 2 La ferme intention de recevoir l'ordination doit être exprimée publiquement par les aspirants ; elle est accueillie officiellement par l'évêque ou, pour les instituts religieux de clercs, par le supérieur majeur, ou encore leur délégué.
- 3 L'admission peut avoir lieu n'importe quel jour, excepté le Triduum pascal, les autres jours de la Semaine sainte, le Mercredi des Cendres et la Commémoration de tous les fidèles défunts ; de préférence dans une église ou dans l'oratoire du séminaire ou de l'institut religieux ; à l'occasion, par exemple, d'une réunion de prêtres ou de diacres ; au cours de la messe, ou de la liturgie des Heures, ou d'une liturgie de la Parole. A cause de son caractère propre, elle ne sera pas jointe à une ordination ou à une institution de lecteurs ou d'acolytes.
- 4 Si l'admission a lieu au cours de la messe, on peut dire la messe « pour les vocations sacerdotales », avec les lectures propres du rite d'admission. On emploie les vêtements liturgiques de couleur blanche.

Les jours compris sous les nn. 2-9 du tableau des jours liturgiques, on dit la messe du jour.

Quand on ne dit pas la messe « pour les vocations sacerdotales », on peut prendre une des lectures parmi celles que propose le Lectionnaire pour le rite d'admission (voir p. 272), sauf lors des jours compris sous les nn. 2-4 du tableau des jours liturgiques.
- 5 Si l'admission a lieu au cours d'une liturgie de la Parole, celle-ci peut commencer par une antienne appropriée et, après la salutation du célébrant, par la collecte de la messe « pour les vocations sacerdotales ». Les lectures sont prises parmi celles que propose le Lectionnaire pour cette célébration.
- 6 Quand l'admission est célébrée au cours de la liturgie des Heures, elle commence après la lecture brève ou prolongée. À Laudes et à Vêpres, on peut dire, à la place des intercessions prévues, les intentions de prière universelle proposées ci-après au n. 12.
- 7 Si l'admission est célébrée au cours de la messe, l'évêque célébrant revêt les vêtements liturgiques requis pour la célébration eucharistique, et prend la mitre et la crosse. Si elle a lieu en dehors de la messe, il peut revêtir l'aube, la croix pectorale, l'étole et la chape de la couleur qui convient ; ou seulement, la croix pectorale et l'étole sur le rochet et la mozette : dans ce cas, il ne prend ni la mitre ni la crosse.

RITE DE L'ADMISSION

8 Après les lectures bibliques, le célébrant (quand il s'agit de l'évêque, s'il le juge bon, il porte la mitre et la crosse et s'assied à la cathèdre) fait l'homélie, dans laquelle, à partir des lectures qui viennent d'être proclamées, il expose en quoi consiste l'admission. Il peut s'inspirer du texte ci-dessous :

Frères et soeurs, aujourd'hui nos frères ici présents viennent demander à l'Église de les admettre parmi les candidats à l'Ordre sacré. Ils se recommandent aux prières de tous.

Le Christ a dit : « Priez le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson. » Parce qu'ils connaissent la sollicitude de notre Seigneur pour son troupeau, parce qu'ils voient les besoins de l'Église, ils se sentent prêts à répondre généreusement à l'appel du Seigneur en disant, comme le prophète Isaïe : « Me voici, envoie-moi. » Ils se confient dans le Seigneur en qui ils fondent leur espoir d'être fidèles à leur vocation.

La voix du Seigneur qui appelle se perçoit et se discerne à travers des signes où la volonté de Dieu se fait connaître chaque jour à ceux qui la cherchent. Le Seigneur inspire et soutient de sa grâce ceux qu'il choisit pour avoir part au sacerdoce ministériel (au diaconat), en même temps qu'il nous confie le soin de vérifier leur aptitude. Quand ils auront été éprouvés, nous les appellerons et nous les ordonnerons pour le service de Dieu et de l'Église en les marquant du sceau de l'Esprit Saint. L'ordination qu'ils recevront alors les habilitera à poursuivre l'oeuvre du salut que le Christ accomplit dans le monde. Quand le temps sera venu, associés à notre ministère, ils seront au service de l'Église et ils construiront, par la Parole et par les sacrements, les communautés chrétiennes auxquelles ils seront envoyés.

Et maintenant, c'est à vous que nous nous adressons, frères très chers, vous qui avez commencé votre formation en apprenant jour après jour à vivre selon l'Évangile, à vous affermir dans la foi, l'espérance et la charité. Puissiez-vous développer en vous l'esprit de prière et le désir ardent de faire grandir le corps du Christ.

Poussés par l'amour du Christ et fortifiés de l'intérieur par l'Esprit Saint, vous êtes arrivés au moment de manifester publiquement votre désir de vous donner à Dieu dans l'Ordre sacré pour son service et celui de votre prochain. Nous vous accueillerons avec joie.

Désormais, vous devez approfondir votre vocation en vous servant surtout des moyens que la communauté ecclésiale responsable pourra vous fournir pour vous soutenir et vous aider.

Quant à nous, confiants dans le Seigneur, nous vous aiderons de notre affection et de nos prières.

A l'appel de votre nom, veuillez vous avancer pour dire devant l'Église votre décision.

- 9 Ensuite le diacre ou le prêtre désigné à cet effet appelle les aspirants par leur nom.
A l'appel de son nom, chacun répond :

Me voici.

Puis il s'avance vers le célébrant, qu'il salue en s'inclinant s'il s'agit de l'évêque.

- 10 Le célébrant interroge alors les aspirants en ces termes :

Mes amis, ceux qui ont la responsabilité de votre formation, et ceux qui vous connaissent, témoignent en votre faveur : nous pouvons leur faire confiance.

Ainsi donc, voulez-vous, en réponse à l'appel du Seigneur, poursuivre votre formation pour acquérir la compétence nécessaire au ministère de prêtre (de diacre) ?

Les aspirants tous ensemble :

Oui, je le veux.

Le célébrant :

Voulez-vous développer en vous une ferme disposition à servir le Christ Seigneur et son corps, qui est l'Église ?

Les aspirants tous ensemble :

Oui, je le veux.

Si certains aspirants sont mariés, le célébrant peut s'enquérir du consentement des épouses à la démarche de leurs maris, par exemple de la manière suivante :

N. (Madame), donnez-vous votre accord à la démarche de votre mari et acceptez-vous de l'aider dans sa préparation au diaconat ?

L'épouse :

Oui, je l'accepte.

Le célébrant ajoute pour tous les aspirants :

N. et N., l'Église accueille avec joie votre projet.

Ce que Dieu a commencé en vous, qu'il le mène à son terme.

L'assemblée :

Amen.

Il conviendra souvent que cet engagement se concrétise par un geste entre le célébrant et les candidats, par exemple un baiser fraternel.

L'assemblée approuve le choix et exprime sa joie par un chant approprié ou par une acclamation développée.

11 Tous se lèvent. L'évêque dépose la crosse et la mitre. Si l'admission a lieu au cours de la messe, on dit le *Credo* selon les rubriques.

Puis le célébrant invite les fidèles à prier, en disant :

Prions tous ensemble notre Dieu et Seigneur :

Qu'il répande la grâce de sa bénédiction

sur ses serviteurs, N. et N.,

qui veulent se consacrer au service de l'Église.

12 Un diacre ou quelqu'un d'autre propose alors les intentions suivantes, ou d'autres plus adaptées aux circonstances, et l'assemblée y répond par une acclamation appropriée :

Pour que nos frères (ou N. et N.) s'attachent plus étroitement au Christ et puissent être ses témoins dans le monde, prions le Seigneur.

Pour qu'ils sachent partager les soucis de tous et entendre la voix de l'Esprit Saint ...

Pour qu'ils deviennent des ministres de l'Église, qu'ils soient capables d'affermir les autres dans la foi par la parole et par l'exemple, qu'ils sachent les rassembler pour prendre part à l'eucharistie ...

Pour que le Seigneur envoie des ouvriers à sa moisson et qu'il leur communique les dons de son Esprit ...

Pour l'humanité tout entière, afin qu'elle parvienne à la paix et à la justice ...

Pour tous ceux que la souffrance unit à la passion du Christ, afin qu'ils obtiennent la liberté et la santé ...

13 Si l'admission a lieu au cours de l'office du matin ou du soir, on omet cette intercession et on dit l'oraison ci-dessous aussitôt après le Notre Père.

14 Après le Notre Père ou, si l'admission a lieu au cours de la messe, aussitôt après les intentions, le célébrant poursuit :

Sois attentif à nos supplications, Seigneur,
et daigne bénir nos frères N. et N.
qui désirent se vouer au ministère sacré
pour ton service et le service de ton peuple :
Qu'ils persévèrent dans leur vocation,
qu'ils s'attachent au Christ Prêtre
par un amour sans réserve,
afin de pouvoir un jour
recevoir la fonction apostolique des diacres (prêtres).
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

ou bien :

Nous t'en prions, Seigneur,
accorde en ta bonté à tes serviteurs
de reconnaître et d'accueillir chaque jour davantage
le mystère de ton amour.
Fais qu'ils se préparent d'un cœur résolu
au ministère sacré qu'ils auront à exercer dans l'Église,
afin qu'habités par ton Esprit de charité,
ils travaillent volontiers au salut de leurs frères

**pour la gloire de ton Nom.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

L'assemblée:

Amen.

15

Si l'admission a lieu au cours de la messe, celle-ci se poursuit comme à l'ordinaire. Les candidats, leurs parents et leurs proches peuvent communier sous les deux espèces, ainsi que les autres membres de l'assemblée, selon les dispositions des Conférences des évêques.

Si l'admission a lieu au cours de la liturgie des Heures, celle-ci se poursuit comme de coutume.

Si elle est liée à une liturgie de la Parole, le célébrant bénit l'assemblée, et le diacre renvoie le peuple comme à l'ordinaire.